



LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Les lectures de compteurs d'eau doivent être prises **obligatoirement** par le propriétaire, le locataire ou l'occupant. Le retour des cartes de lecture des compteurs d'eau, c'est votre responsabilité.

Vous recevrez par la poste une carte de lecture de compteur d'eau que vous devez remplir. Notez que cette carte est déjà affranchie et pré-adressée.

Comme indiqué ci-dessous, vous devez écrire le nom du propriétaire ainsi que l'**adresse où est situé le compteur**. La **signature** de la personne qui a complété la carte est **obligatoire** ainsi que la **date** à laquelle vous avez pris la lecture de votre compteur.

Le compteur d'eau se trouve généralement au sous-sol, près de la conduite d'eau principale. Pour en faire la lecture, vous devez soulever le couvercle du compteur et vous pourrez y lire les chiffres. **Ne pas inscrire le numéro indiqué sur le couvercle, car celui-ci est le numéro de série de votre compteur d'eau.**

Vous devez inscrire tous les chiffres à partir de la gauche à l'exception des chiffres de couleur différente à droite.

Il est très important de compléter et de **retourner la carte** déjà affranchie et pré-adressée par la poste à la municipalité ou la déposer, en tout temps, dans la boîte aux lettres située à l'extérieur du bureau municipal **avant le 21 OCTOBRE 2021.**

Si vous avez plusieurs compteurs et voulez des cartes supplémentaires, veuillez communiquer avec la municipalité au 450 785-2755. Vous devez inscrire le numéro de série du compteur qui correspond à la lecture que vous allez nous transmettre.

Merci pour votre collaboration !

Nom du propriétaire _____

Adresse de la propriété **Adresse où se situe le compteur** _____

Saint-Roch-de-Richelieu, (Québec) J0L 2M0

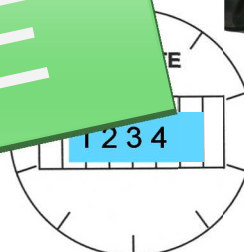
COMPTEUR
D'EAU



dessin de

À R

EXEMPLE



Signature obligatoire

Date à laquelle la lecture a été prise

Signature: _____

Date: _____